

LA STRUCTURE TARIFAIRE* DANS LE CADRE DE LA LAMAL

Aperçu des principaux changements



Introduction du tarif à la prestation

Passage d'un tarif forfaitaire à un tarif à l'acte individuel tenant compte du temps passé. La facturation s'effectue par tranches de 5 minutes.



Ajout d'une nouvelles prestation

La prévention des chutes a été intégrée dans la structure tarifaire en tant que nouvelle prestation et une position distincte a été attribuée aux prestations existantes.



Davantage de responsabilités pour les physiothérapeutes

Les physiothérapeutes peuvent désormais déterminer la durée des séances en fonction des besoins thérapeutiques. Les diagnostics ne sont plus essentiels pour la rémunération.



Adéquation et fondement sur des données

La nouvelle pondération des positions tarifaires a eu lieu sur la base des données actuelles de la branche.